

# Compte rendu de la séance du 04 mars 2022

**Présents :** André VAURS, SERIEYSSOL Claire, VAURS Hervé, FRIC Nadine, ARNAL Jean-Marc, PUECH Jean-Louis, PUECH Divya, BUISSON Laurent, PUECH Gilles, DELBAS ROUME Caroline.

**Absent excusé :**

Secrétaire(s) de la séance:

Claire SERIEYSSOL

## **Ordre du jour:**

- Vote des comptes administratifs 2021 ;
- Vote des comptes de gestion 2021 ;
- Rétrocession gratuite d'une concession cimetière ;
- Termites ;
- Appel d'offres travaux de l'école ;
- Subvention jeunes agriculteurs, fête de la terre ;
- Panneaux de signalisation dans le bourg ;
- Mise à jour du tableau des effectifs des agents ;
- Divers.

## **Délibérations du conseil:**

Délib 3en1 CA 2021 Commune ( DE 005 2022)

Delib 3en1 CA 2021 Lotissement ( DE 006 2022)

## **TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR ( DE 007 2022)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de tenir à jour un état de l'effectif du personnel. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau indique les postes permanents ou non-permanents autorisés par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le dernier changement de temps de travail qui a été voté lors de la séance du 1ier février 2022, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

		<b>Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou</b>	<b>Effectivement pourvu contractuel</b>

		TNC	préciser TC ou TNC
Catégorie A			
Catégorie B			
<b>Catégorie C</b>	Adjoint Administratif territorial Principal 1 <sup>ière</sup> Classe	1 TNC (22h30)	
	<b>TOTAL Filière administrative</b>	<b>1</b>	
Catégorie A			
Catégorie B			
<b>Catégorie C</b>	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ième</sup> Classe	1 TC (35h)	
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ième</sup> Classe		1 TNC (28h)
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ième</sup> Classe	1 CDI (19h30)	
	<b>Total filière technique</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Catégorie B			
<b>Catégorie C</b>	Adjoint territorial d'animation	1 TNC (21,15h)	
	<b>Total filière animation</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 agents</b>	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le tableau des effectifs ci-dessus.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 04/03/2022  
Le Maire, André VAURS

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX JEUNES AGRICULTEURS (DE 008 2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle des jeunes agriculteurs du Cantal pour l'organisation du concours régional de labour et de la fête de la terre à Junhac les 3 et 4 septembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu décide à la majorité (9 pour 2 abstentions) d'accorder une subvention pour l'organisation de cet événementiel aux jeunes agriculteurs d'un montant de 150 €. Cette somme sera donc inscrite au budget 2022.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 04/03/2022  
Le Maire, André VAURS

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DU CANTAL ( DE 009 2022)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation énergétique de l'école ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR.

Il précise que la Région pourrait aussi être sollicitée au titre de son intervention auprès des communes et des EPCI.

Monsieur le Maire précise aussi que ces dossiers doivent être déposés avant fin mars.

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de solliciter la Région AURA pour une aide de 35 % soit 55 757 € (devis 159 306.19 €) ;
- de demander à Monsieur le Maire de constituer les dossiers d'aides ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui se rapportent à ce dossier.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 04/03/2022  
Le Maire, André VAURS

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ( DE 010 2022)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation énergétique de l'école ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR.

Il précise que le Conseil Départemental pourrait aussi être sollicité au titre du fond Cantal solidaire (ou autre ligne budgétaire).

Monsieur le Maire précise aussi que ces dossiers doivent être déposés avant fin mars.

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de solliciter le Conseil Départemental pour une aide de 15 % soit 23 895 € (devis 159 306.19 €) ;
- de demander à Monsieur le Maire de constituer les dossiers d'aides ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui se rapportent à ce dossier.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 04/03/2022  
Le Maire, André VAURS

### AVIS SUR ARRETE PREFECTORAL CONCERNANT LE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE TERMITÉE OU SUSCEPTIBLE DE L'ETRE A COURT TERME ( DE 011 2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de consultation de Monsieur le Préfet du 11/02/2022 concernant la présence de termites confirmée par des professionnels dans le Sud-Ouest du département.

Actuellement aucun arrêté préfectoral n'est pris et donc les recherches de termites ne sont pas systématiques lors de la vente d'un bien immobilier.

Monsieur le Préfet demande aux Conseils Municipaux qui composent la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne de donner leur avis sur la prise de cet arrêté préfectoral.

**Le conseil Municipal après débat :**

-précise que jusqu'à présent aucun administré n'a fait remonter la présence de termites dans leur habitations et donc le Conseil Municipal reste très réservé sur la prise d'un tel arrêté.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 04/03/2022  
Le Maire, André VAURS

**ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS A L'OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ( DE 012 2022)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lacapelle Del Fraisse souhaite engager les travaux de rénovation énergétique de l'école.

Pour cela, la commune a lancé une consultation des entreprises sur la base de 8 lots distincts selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La consultation relative aux lots n°1 à 4 a été lancée le 07 janvier 2022 pour une remise des offres le 08 février 2022.

Concernant les lots n°5 à 8, des marchés négociés ont déjà été passés en application des articles R. 2123-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique (règle des « petits lots »).

Au regard de l'analyse technique et financière, il apparait que les offres les mieux disantes, après négociation avec les entreprises, sont les suivantes :

Lot	Entreprises	Montant des offres (€ HT)
Lot n°1 - Toiture (école + préau)	Auritoit	56 272.00
Lot n°2 - Maçonnerie (façade Sud)	Daulhac	13 290.63
Lot n°3 - Isolation par l'extérieure (façade Nord),	Sarl Veinazès Déco	17 985.00
Lot n°4 - Installation photovoltaïque 36 Kwc	3C INSTAL 15	36 500.00
Lot n°5 - Electricité	Longuecamp Roger	2 827.24
Lot n°6 - Volets roulants	Sarl Veinazès Déco	6 773.50
Lot n°7 - Isolation des combles	Sarl Veinazès Déco	7 914.62
Lot n°8 - Escalier béton	Daulhac + Sasu Puech	5 248.00 + 3 178.00
<b>TOTAL (€ HT) :</b>		<b>149 988.99</b>

**Attribution des marchés de travaux :**

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance de l'analyse des offres et à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

– D'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Toiture (école + préau) → entreprise Auritoit pour un montant de 56 272 € HT

Lot n°2 - Maçonnerie (façade Sud) → entreprise Daulhac pour un montant de 12 290.63 € HT

Lot n°3 - Isolation par l'extérieure (façade Nord) → entreprise SARL Veinazès Déco pour un montant de

17 985.00 € HT

Lot n°4 - Installation photovoltaïque 36 Kwc → entreprise 3 C INSTAL 15 pour un montant de 36 500 € HT

Lot n°5 - Electricité → entreprise Longuecamp Roger pour un montant de 2 827.24 € HT

Lot n°6 - Volets roulants → entreprise Sarl Veinazès Déco pour un montant de 6 773.50 € HT

Lot n°7 - Isolation des combles → entreprise Sarl Veinazès Déco pour un montant de 7 914.62 € HT

Lot n°8 - Escalier béton → entreprise Daulhac + Sasu Puech pour un montant de 5 248.00 € HT (Daulhac) + 3178.00 € HT(sasu Puech)

– De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des marchés et tous les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 04/03/2022  
Le Maire, André VAURS